

MEMORIAL DES DEPORTES ET INTERNES

Aujourd'hui, 25 avril 2010, la population dombasloise se souvient.

Soixante-cinq ans après la libération des camps, elle rend hommage aux victimes de la barbarie nazie, aux patriotes, à ses héros, à ses martyrs.

Créer un mémorial en souvenir de tous les déportés et internés s'imposait. Il complète le patrimoine existant et rappelle le lourd tribut payé par les Dombaslois sous l'occupation.

Désormais, c'est au pied de l'arbre symbolique du bicentenaire de la révolution et près de la stèle du GL 42 que nous nous rassemblerons pour commémorer et perpétuer le souvenir des victimes de la déportation et de l'internement.

Je remercie au nom de la section, les personnes, les associations, les institutions qui ont soutenu et apporté leur contribution financière pour la réalisation du projet. 2000 euros ont été souscrits pour le mémorial.

Un grand merci aux membres de la section, à Mr Reiner, sénateur de 54, à la fédération départementale des déportés, internés, résistants et patriotes représentée par son président Mr Claudel, aux amis de la fondation pour la mémoire de la déportation de 54, à toutes les associations patriotiques dombasloises(ACPG-CATM, AMC, les Médaillés Militaires, le groupe Lasalle Drouot, la FDCR, le Souvenir Français, l'amicale des anciens marins, le GL 42.)

Un grand merci également au Conseil Général représenté par Mr Pissenem et une mention particulière à la ville de Dombasle qui a permis de mener le projet à son terme et assuré la maîtrise d'œuvre de l'ouvrage.

Je remercie des amis personnels qui se reconnaîtront (Francis, Robert, les André, Gérard, Guy, les déportés survivants, la commission historique de la ville). Les archives de la section et celles de l'ONAC qui m'ont aidé dans mes recherches.

Merci également à tous les participants à cette manifestation du souvenir.

Et nos félicitations à l'entreprise Néopublicité, aux services techniques de la ville et à tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce monument pour la qualité du travail rendu.

Aujourd'hui un constat s'impose : les témoins de cette période tragique sont de moins en moins nombreux et nous devons perpétuer sans eux le souvenir de toutes ces victimes.

Ce mémorial, lieu de rassemblement et de recueillement permettra de raviver régulièrement le souvenir de tous les disparus.

Ce mémorial est aussi le trait d'union entre le passé, le présent. Il nourrit notre réflexion, il aide à la préparation de l'avenir. Ne perdons pas de vue que les germes de la barbarie sont toujours là. La bête immonde n'est pas morte.

C'est aussi un formidable support pédagogique. Il peut être le point de départ pour développer des connaissances historiques, pour aborder les différents moments de la seconde guerre mondiale : la guerre 39-40, le gouvernement de Vichy, la collaboration, la vie en France sous l'occupation, la Résistance, la Déportation, ...

Une exposition sur la déportation qui a eu lieu du 6 au 9 avril a été vue par les élèves des CM, des collèges et lycées et été une bonne introduction pour les enfants des collèges à la visite du camp du Struthof avec le soutien financier du Souvenir Français et de la section locale de FNDIRP.

Il appartient aux enseignants dans le cadre de leur mission d'aider à la connaissance de cette période historique, d'expliquer et de démontrer la folie meurtrière de l'idéologie nazie, idéologie raciste et xénophobe.

La disparition des derniers déportés et internés survivants entraînera la dissolution de la section locale de la FNDIRP. Cependant, la création d'une délégation territoriale de l'association des amis de la fondation pour la mémoire de la déportation de Meurthe et Moselle perpétuera cette mission de transmission du souvenir.

Les rescapés des camps avaient fait le serment de parler à la place des morts pour témoigner et dénoncer les crimes commis par les nazis. Les amicales de camps, la FNDIRP, l'Afmd, disposent d'expositions sur l'univers concentrationnaire, d'audiothèques avec de nombreux témoignages reconnus en tant que faits historiques et utilisés par les enseignants pour la préparation au concours national de la déportation et de la résistance.

Il est de notre responsabilité individuelle, collective et associative de dénoncer les tentatives de falsifications des négationnistes sur la réalité de la vie concentrationnaire, de condamner tous les actes antisémites, les rassemblements et les manifestations à caractères racistes, les dégradations de sépultures et des lieux de culte.

Pour terminer, je citerai les paroles d'un ancien déporté : <<et si l'on me dit que l'on ne doit jamais remuer les cendres, je répondrai que pour moi et pour bien d'autres, ces cendres sont et resteront toujours brûlantes. Ce sont celles des miens, de mes frères assassinés>>

Et gardons toujours en mémoire l'article de la Déclaration de Droits de l'Homme : « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».